



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 8 mai à 19 heures, à la salle Desjardins du Centre au 20 rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #23-01.

La demande est présentée par Alain Gauthier et concerne la propriété située au 1680 chemin Kipawa.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché d'une superficie de 109m² (1170pi²) au lieu de 100m² (1076pi²) maximum, tel que prescrit au tableau 5 du Règlement de zonage #427.

Toute personne intéressée pourra alors faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #23-01) le 17 avril 2023 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 17 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 avril 2023.

Patrick Tanguay Dumas
Greffier